

ANNEXE 2 – TARIFS DU SERVICE

PRIX DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Voté par délibération du Conseil Communautaire n°2791, en date du 30 novembre 2021

Prix applicables à la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	
Consommation Eau : prix du m ³ € HT	1,8773 €
Redevance AESN pour prélèvement sur la ressource en eau HT	0,1220 €
Redevance AESN pour pollution de l'eau HT	0,2200 €
TVA 5,5%	0,1221 €
Consommation Eau : prix du m³ TTC	2,3414 €
Abonnement annuel au service de l'eau HT	70,98 €
TVA 5,5%	3,90 €
Abonnement annuel au service de l'eau TTC	74,88 €

PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Voté par délibération du Conseil Communautaire n°2384, en date du 12 avril 2018

Prix applicables à la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024	
Assainissement : prix au m ³ € HT	2,3999 €
Redevance AESN pour modernisation des réseaux de collecte HT	0,1850 €
TVA 10 %	0,2585 €
Prix de l'assainissement au m³ TTC	2,8434€
Abonnement annuel au service de l'assainissement HT	25,70 €
TVA 10 %	2,57 €
Abonnement annuel au service de l'assainissement TTC	28,27 €

RÉVISION DES PRIX

Les prix applicables à la consommation (prix du m³) et aux abonnements sont révisibles tous les ans par application de la formule de révision suivante : $P_N = P_0 \times K1_N$

$$\text{Où : } K1_N = 0,15 + \left(0,44 \times \frac{ICHT - E_N}{ICHT - E_0} + 0,10 \times \frac{E_N}{E_0} + 0,31 \times \frac{BE_N}{BE_0} \right)$$

- *ICHT* : Indice de coût horaire du travail, tous salariés, de la production et la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets, et de la dépollution, publié mensuellement par l'INSEE. Identifiant INSEE : 1565187.
- *E* : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA. Identifiant INSEE : 010534766.
- *BE* : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Ensemble de l'industrie – Marché français – Prix départ usine. Identifiant INSEE : 001652106.

FRAIS DIVERS

Voté par délibération du Conseil Communautaire n°2552, en date du 26 septembre 2019

- Ouverture ou fermeture d'un branchement = 31,17 € HT
- Remplacement d'un compteur suite à une faute ou négligence de l'abonné = 144,76 € HT